



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 22 AVRIL 2015**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	16/04/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	22
Absents :	07
Dont Procuration :	02
Vote à l'unanimité	
Pour :	22
Contre :	00
Abstentions :	00
<b>02</b>	

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

**PRESENTS :** Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) - M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) - Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) - M. RENIER Renaud, (3<sup>ème</sup> Adjoint) - M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel - M. SACILE Serge - Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès - Mme GILLES Christelle - Mme LAROCHELLE Lucie - M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis - M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick .....(22)

**REPRESENTÉS :** Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mr SACILE Serge) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(2)

**ABSENTS :** Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) - Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy - Mme CHRISTOPHE Laurence.....(5)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE  
 POUR L'EXERCICE 2014**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 23 avril 2014 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2014 ;
- Vu le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE  
 Compteur  
 Arrêté  
 le : -7 MAI 2015  
 Loi 82.213 du 2.3.82

Libellés	Réalizations			Restes à réaliser			Résultat CUMULE
	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	
Recettes	10 619 856,42	3 852 055,69	14 471 912,11		6 661 674,44	6 661 674,44	
Dépenses	10 851 024,97	2 606 147,40	13 457 172,37		8 297 132,62	8 297 132,62	
Résultats de l'exercice	-231 168,55	1 245 908,29	1 014 739,74		-1 635 458,18	-1 635 458,18	
Résultats reportés	698 144,31	-48 490,94	649 653,37				
Résultats de clôture	418 484,82	1 197 417,35	1 615 902,17		-1 635 458,18	-1 635 458,18	-19 556,01

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes sur l'exercice 2014;
- .../...

.../...

- **Ayant** entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;
- **Madame le Maire** étant sortie, le Conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Claude MAGLOIRE, 1<sup>er</sup> Adjoint Maire ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Commune de Trois-Rivières.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification  
le

12 MAI 2015

